

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, il y a deux raisons. Premièrement, nous sommes d'avis que la situation quant au respect des droits de l'homme dans ce pays s'est améliorée, pas autant que nous l'aurions voulu, mais il y a tout de même amélioration. Deuxièmement, je crois que le député reconnaîtra, comme lui-même et son parti l'ont reconnu dans le passé, que le gouvernement du Canada a analysé la situation avec justesse en concluant que les problèmes fondamentaux qui se posent en Amérique centrale sont la pauvreté et l'inégalité. Ce ne sont pas des problèmes idéologiques.

Puisque les problèmes fondamentaux ont trait à la pauvreté et au développement économique, il est logique que des pays comme le Canada poursuivent des programmes d'aide et de développement qui permettront à terme de résoudre ces problèmes fondamentaux. C'est la preuve que le Canada met en pratique ce qu'il prêche; nous nous efforçons d'ailleurs, de ce côté-ci de la Chambre, de respecter cette ligne de conduite.

#### LA VISITE PROCHAINE DU MINISTRE EN AMÉRIQUE CENTRALE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, j'espère que le ministre reconnaîtra également que les questions de pauvreté et d'inégalité ne peuvent bien souvent être dissociées de la nature des régimes qui sont en place dans ces pays, et que les pays comme le Canada ont le devoir d'exercer des pressions sur de tels régimes. Je reprends en partie ma question et je demande en outre au ministre s'il compte faire une déclaration au Parlement à son retour, afin que nous ayons l'occasion de connaître son opinion et de réagir à toute décision que le ministre pourrait prendre à la suite de son voyage en Amérique centrale?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas que j'ai pris l'habitude de faire très régulièrement des déclarations à la Chambre. A ma connaissance, mes prédécesseurs du gouvernement libéral n'ont fait en quatre ans aucune déclaration au Parlement sur la politique étrangère. J'en ai fait plusieurs parce que notre gouvernement a la conviction qu'il est important d'intéresser l'ensemble du Parlement et même l'ensemble du pays aux questions de politique étrangère. Je ferai donc rapport directement à la Chambre ou encore au comité permanent.

\* \* \*

#### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

##### LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX—LA PRESTATION DE SERVICES DE REMPLACEMENT

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Récemment, on a fermé des bureaux de poste ruraux dans l'ensemble du pays. Dans certains cas, comme à Bloomfield

#### Privilège—M. Mazankowski

Station dans ma circonscription et St. Margarets Bay dans Halifax-Ouest, le bureau a été fermé sans assurer de services de détail à la collectivité.

Vu l'injustice de cette politique, le ministre pourrait-il envisager une réunion avec les responsables de Postes Canada pour essayer de restructurer la politique concernant les services ruraux, afin d'éviter de nouvelles fermetures avant que l'on ne trouve des services de détail de remplacement?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je suis sûr que le député sait que la politique de Postes Canada veut que lorsqu'il y a un départ pour la retraite, une démission ou autre chose du genre, c'est-à-dire lors du départ d'un maître de poste, la société examine s'il convient de continuer à fournir le même service. Si elle estime que non, en raison de l'évolution démographique ou d'autre chose, elle propose des changements. En principe, cela doit être fait en consultation avec la collectivité, les députés, etc. Toutefois, je prends bonne note des instances du député et j'en parlerai avec les représentants de la société.

**M. le Président:** Je désire informer le député de Regina-Ouest que j'ai reçu son avis de rappel au Règlement ou de question de privilège et que je vais l'entendre sous peu. Auparavant, je dois informer la Chambre de plusieurs choses.

\* \* \*

#### QUESTION DE PRIVILÈGE

##### ON REPROCHE À DES DÉPUTÉS UNE CONDUITE ANTIPARLEMENTAIRE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le Président:** Je voudrais maintenant parler d'un incident qui s'est produit le jeudi 29 octobre et qui revêt une certaine importance pour la Chambre. Ce jour-là, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) ont demandé à la présidence d'examiner certains propos tenus par le très honorable premier ministre (M. Mulroney) pendant la période des questions du mercredi 28 octobre. En réponse à une question, le premier ministre avait dit, et je cite le *hansard*, page 10482:

Je sais que mes collègues libéraux et néo-démocrates ne favorisent pas les intérêts de l'Ouest. Cela est chaque jour plus évident.

C'est là une citation exacte de la dernière partie de la réponse du premier ministre.

Au cours du débat de procédure, la présidence a été invitée à revoir avec soin cette déclaration, en fonction du commentaire 316 de *Beauchesne*, cinquième édition, selon lequel un député doit s'abstenir «de prêter à un de ses collègues des intentions inavouables ou autres que celles qu'il prétend avoir».

J'ai eu l'occasion de revoir nos usages et nos précédents ainsi que l'ensemble de la discussion qui a eu lieu pendant cet après-midi difficile du jeudi 29 octobre.